



L'INNOVATION BANCAIRE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES



*Think tank indépendant dédié à la croissance, à la
compétitivité et à la prospérité*

EDITION
AVRIL 2022

PRÉFACE

Plus la mondialisation s'installe, plus le local prend de la valeur aux yeux de tous les acteurs économiques. Il n'y a là rien de nouveau ni paradoxal, mais seulement le rappel d'une dialectique global/local, d'un équilibre entre deux dynamiques qui, loin de s'opposer, se complètent en pratique parfaitement.

Ce besoin de proximité, exprimé pour accompagner et rendre plus soutenable la mondialisation, a été accentué depuis deux ans par la crise sanitaire. Le COVID-19 a en effet renforcé, et de façon probablement durable, ce que j'appelle la « demande de proximité » de la part des consommateurs et citoyens. Avec le COVID-19 et les confinements, la proximité forcée du fait de la pandémie (limitations à la mobilité nationale et internationale...) s'est accompagnée d'une proximité recherchée : repli vers la famille et les amis, « fuite » des métropoles pour aller vers les villes moyennes et les territoires synonymes d'une qualité de vie meilleure...

La proximité doit être entendue ici dans un sens large. Elle n'est pas seulement géographique, elle est aussi culturelle, sociologique, commerciale... Face à la demande croissante de proximité, y a-t-il une offre de proximité à la hauteur ? A ce stade, la réponse est non. En France, la décentralisation tant évoquée est plus dans les discours que dans la réalité. Un exemple parmi tant d'autres : c'est encore l'Etat qui décide du sort des impôts locaux, pour ensuite octroyer une compensation financière en cas de suppression, comme le suggère le cas de la taxe d'habitation. La politique

d'aménagement du territoire a constitué l'un des fleurons des politiques publiques françaises dans les années 1960 et 1970. Il nous faut aujourd'hui la réinventer, en tenant compte des nouvelles exigences de la demande de proximité et des nouvelles conditions de l'offre de proximité.

La Fondation Concorde, qui se penche sur des questions sociétales à fort impact et à grande résonance, propose ici un Rapport éclairant sur les relations entre les banques et les territoires. Ce Rapport montre, à partir du cas français, que les banques doivent et peuvent jouer un rôle essentiel dans ce que je viens d'appeler l'offre de proximité.

Certes, des forces poussent à créer de la distance entre les banques et leurs clients : la concentration bancaire, la fermeture d'agences bancaires (cependant moins rapide en France que chez nombre de nos voisins européens), la disparition des DAB dans certains villages et bourgs, la digitalisation de la finance (comme du reste de l'économie) qui réduit le contact physique entre les agences bancaires et les clients... Mais, justement, les banques et les fintechs sont bien conscientes que la réussite commerciale profitera à celles d'entre elles qui sauront jouer de la complémentarité entre le physique et le numérique, qui sauront créer de nouveaux types de liens avec la clientèle, qu'elle soit de détail ou « corporate ».

Les banques vont continuer en France à remplir le rôle majeur dans le financement de l'économie, à la différence des pays anglo-

saxons où dominant la finance désintermédiée et les marchés financiers. Loin de les « endormir », cette quasi-rente les oblige à accorder une attention spéciale aux territoires et aux services de proximité. Tel est le message central de ce Rapport. Les banques françaises conservent une forte présence territoriale. C'est leur intérêt bien compris de persévérer.

Parmi les propositions du Rapport, il faut souligner deux points forts. D'abord, il est utile de conjuguer et d'exploiter la diversité des modèles bancaires, en profitant de la juxtaposition de grands établissements nationaux à vocation internationale et de banques régionales tournées vers les services de proximité. En second lieu, il faut promouvoir des fonds d'investissement régionaux. La loi Dutreil avait créé les fonds d'investissement de proximité (FIP), aux fortunes diverses mais généralement décevantes. Il est temps de promouvoir à nouveau et sur de nouvelles bases l'épargne et l'investissement de proximité, au service du développement durable et inclusif dans les territoires.

Christian de Boissieu

Professeur émérite à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne),
Président du Conseil Scientifique de la Fondation Concorde

INTRODUCTION

Dans de très nombreux domaines, la crise sanitaire de la COVID 19 aura joué un rôle d'accélérateur de tendances et d'amplificateur de transformations souvent déjà engagées, parfois de longue date. Un constat qui semble particulièrement vrai dans le domaine industriel où, après des décennies de délocalisations pour faire de la France un « grand pays de services », stratégie qui a toujours été fermement condamnée par la Fondation Concorde, un mouvement de réindustrialisation de nos territoires s'est enclenché depuis plusieurs années et accéléré dès 2018, avant même la prise de conscience brutale engendrée par la crise sanitaire de la perte de notre indépendance vis-à-vis de producteurs étrangers pour des approvisionnements qui se sont révélés essentiels. Un mouvement amplifié par le nouveau regard que les consommateurs français portent désormais sur leurs territoires et qui s'exprime à travers l'évolution de leurs modes de consommation de biens ou de services.

En effet, alors que le tourisme de masse, les délocalisations industrielles et la mondialisation des échanges avaient fait du localisme le symbole d'une France conservatrice, pittoresque au service de la promotion de son industrie du luxe ou de ses produits du terroir, la crise sanitaire est venue tempérer les ardeurs de la déterritorialisation galopante encouragée par l'avènement de l'internet pour faire du localisme la tendance du moment.

Ainsi, la France a subitement redécouvert l'enjeu que représente l'attractivité d'un

territoire pour ses activités économiques et en particulier industrielles. Une attractivité traditionnellement associée à des facteurs tels que la facilité d'accès aux transports, au marché, aux infrastructures, à une main d'œuvre qualifiée, à des compétences, etc., mais plus rarement à celui des ressources locales en termes de financements et de services bancaires de proximité, alors qu'il est de toute évidence parmi les plus importants. C'est d'ailleurs et sans doute, ce constat, bien connu des clients et de leurs banques, qui a fait que la communication de ces dernières est si souvent axée sur l'écoute, la proximité, la contribution à l'économie d'un territoire et à l'accompagnement de ses entrepreneurs.

Paradoxalement, comme déconnectée de cette réalité et insensible à la désastreuse expérience du secteur industriel, le mouvement de consolidation des centres de décision des banques, et plus singulièrement leur centralisation géographique en France, s'accélère, rendant de moins en moins crédible le message de banque territoriale en proximité géographique et commerciale de ses clients.

Oubliant que le gigantisme du Titanic ne l'a pas épargné du naufrage, pas plus que celui de grands groupes mondiaux dont les faillites jonchent l'histoire économique mondiale, le secteur bancaire persiste dans sa croyance du « too big to fail ».

En conséquence, résultant d'options stratégiques prises dans plusieurs groupes bancaires, l'identité régionale s'efface (Scalbert

Dupont, Lyonnaise de Banque...) ou est en passe de l'être (Crédit du Nord), notamment sous l'effet de politiques d'investissement pour compte propre déconnectées des territoires d'origine des établissements, ou encore de segmentations de clientèle intra-groupes, accélératrices de déconnexion territoriale.

Cette course au gigantisme, et son corollaire la consolidation du secteur bancaire, bien qu'accueillies favorablement pour ne pas dire promues par certaines autorités et une grande partie de l'actionnariat, sont pourtant porteuses de nombreux risques :

- Une difficulté supplémentaire de trouver des financements pour les entreprises des territoires, en particulier les PME ;
- Des services et des offres déconnectés des réalités du terrain ;
- Une perte de compétences locales résultant d'une globalisation des spécialités et de « l'offshorisation » d'activités, parfois même les plus stratégiques ;
- Une dépendance accrue aux grands acteurs, principalement extraterritoriaux, du logiciel et des services numériques avec la mise en commun dans les réseaux et filiales de fonctions support et IT, quand ce n'est pas leur externalisation pure et simple engendrant une perte de souveraineté ;
- Le développement d'un nouvel enjeu systémique associé à la taille des ensembles ainsi constitués et de résilience, notamment face au défi des cybermenaces.

Il conviendrait ici d'ajouter à cette liste un risque d'opinion. En effet, en se coupant de ses racines, la banque court le risque d'apparaître, aux yeux du public et donc de ses clients, comme une puissance financière extraterritoriale et

déshumanisée et, à cet égard, en laquelle il serait de plus en plus difficile de placer sa confiance. Ce désencrage est d'autant plus dangereux qu'il intervient, pour la banque universelle, dans un contexte de captation d'une part sans cesse plus grande de la relation avec sa clientèle par les nouveaux acteurs de l'information et du paiement, en particulier, les géants de la tech.

C'est dans ce contexte, et pour contribuer à apporter des réponses neuves à cette problématique clé pour l'avenir de nos territoires et de notre économie, que la Fondation Concorde a décidé de réunir un groupe pluridisciplinaire d'experts « L'innovation bancaire au service de l'économie des territoires ». Ce groupe, composé de professionnels des services financiers, de représentants des institutions financières, d'économistes et d'universitaires réunis sous la présidence de Christian de Boissieu, propose aux pouvoirs et institutions financières, des pistes concrètes de solutions avec l'ambition de faire de la banque de demain le meilleur allié du développement économique de nos territoires.

Jacques Marceau

Membre du Conseil Scientifique de la
Fondation Concorde

TABLE DES MATIÈRES

1 ^{ÈRE} PARTIE : TERRITOIRES ET BANQUES EN FRANCE EN 2022 : UN ÉTAT DES LIEUX	7
1. LES FRANÇAIS TRÈS ATTACHÉS À LEURS TERRITOIRES	7
2. UN SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS STRATÉGIQUE	9
2 ^{ÈME} PARTIE : LA BANQUE ET L'ÉCONOMIE TERRITORIALE	26
3 ^{ÈME} PARTIE : PROPOSITIONS POUR METTRE L'INNOVATION BANCAIRE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES	30

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Président : Christian de BOISSIEU, économiste, Professeur émérite à Paris I (Panthéon-Sorbonne), Vice-président du Cercle des économistes, Administrateur et Président du Conseil Scientifique de la Fondation Concorde

Animateur : Jacques MARCEAU, Membre du Conseil Scientifique de la Fondation Concorde, Cofondateur des Assises des Technologies Financières

Rapporteur : Timothée WAXIN, enseignant-chercheur à l'EMLV Business School – De Vinci Research Center (DVRC)

Membres :

Philippe ANSEL, économiste à la Fondation Concorde

Cyril ARMANGE, Directeur général adjoint de Finance Innovation

Matthias BACCINO, Directeur général France de Trade Republic, Administrateur de la Fondation Concorde

Carole DELORME D'ARMAILLÉ, Directrice générale de l'OCBF

Claire DUCOS, Directeur conseil banque, Sopra Steria Next

Philippe LAULANIE, Directeur général du GIE Cartes Bancaires

Valérie OHANNESSIAN, Directrice générale de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), Administratrice de la Fondation Concorde

Sandrine PENEY, Inspectrice générale, Conseil Régional d'Île-de-France

Pascale SAUMON, Membre de la Fondation Concorde

Emilien SIMIONI, consultant, membre du Conseil Scientifique de la Fondation Concorde

Les membres remercient les experts de la Fondation et les personnes auditionnées dans le cadre de ce travail.

1^{ÈRE} PARTIE : TERRITOIRES ET BANQUES EN FRANCE EN 2022 : UN ÉTAT DES LIEUX

1. LES FRANÇAIS TRÈS ATTACHÉS À LEURS TERRITOIRES

Les Français plébiscitent la ville moyenne : lorsqu'on leur demande de définir le profil de la ville idéale, celle dans laquelle ils iraient habiter s'ils avaient le choix, 43% répondent une ville moyenne, 35% une commune rurale et 22% seulement une grande ville.¹

La crise sanitaire n'a fait que renforcer cet attrait. L'édition 2021 du Baromètre Ifop des Territoires² montre que près d'un tiers des actifs habitants des grandes villes (de plus de 100.000 habitants) envisagent de déménager de leur logement actuel, encouragés par le développement du télétravail et l'essor des nouvelles organisations du travail. Ce taux atteint même 44% chez les jeunes actifs de moins de 35 ans des grandes agglomérations. Pour 82% des Français, le développement du télétravail constitue une opportunité durable de revitalisation des petites villes.³

Les territoires sont d'ailleurs le moteur de la reprise économique post-crise sanitaire.⁴ Les collectivités locales sont des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire, de l'activité économique et de la transition écologique de l'après-crise. A travers le plan France Relance de 100 milliards d'euros lancé en septembre 2020, 10,5 milliards d'euros leur sont alloués.

La crise sanitaire a également mis en exergue la nécessité de retrouver la compétitivité industrielle de la France et d'y promouvoir une culture industrielle au sein des territoires. Sur les 306 zones d'emploi en France, seules 37 (12,1%) sont spécialisées dans l'industrie.⁵

1 Source : Ipsos, Baromètre des territoires 2019, 22 février 2019.

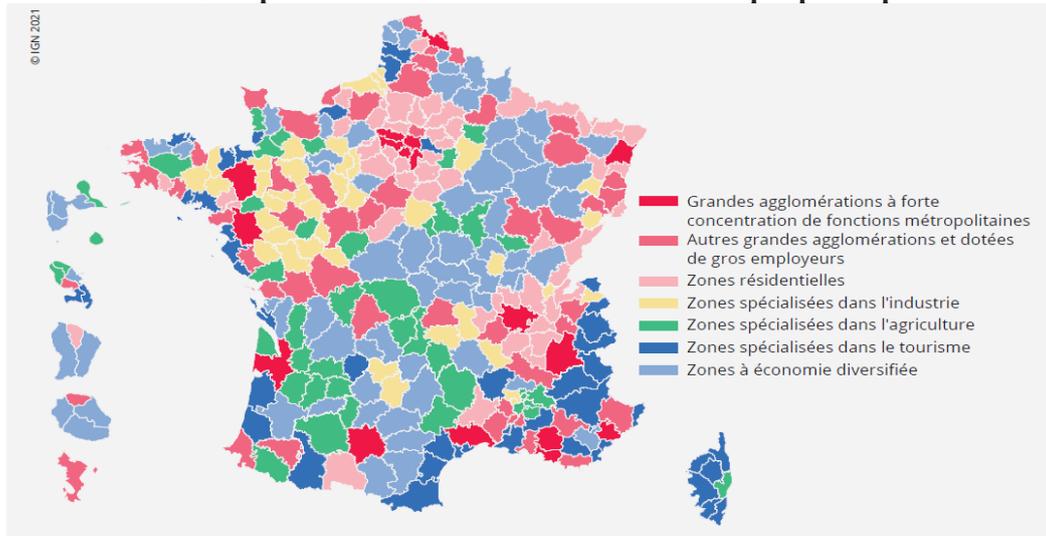
2 Source : Ifop, Baromètre des territoires sur l'attractivité des villes moyennes – Vague 2021, 9 juillet 2021.

3 Source : Ipsos, Baromètres des petites villes, 28 octobre 2021.

4 Référence à la tribune de Christian de Boissieu et André Yché, « Faire des territoires le moteur de la reprise », Les Échos, 22 juillet 2021.

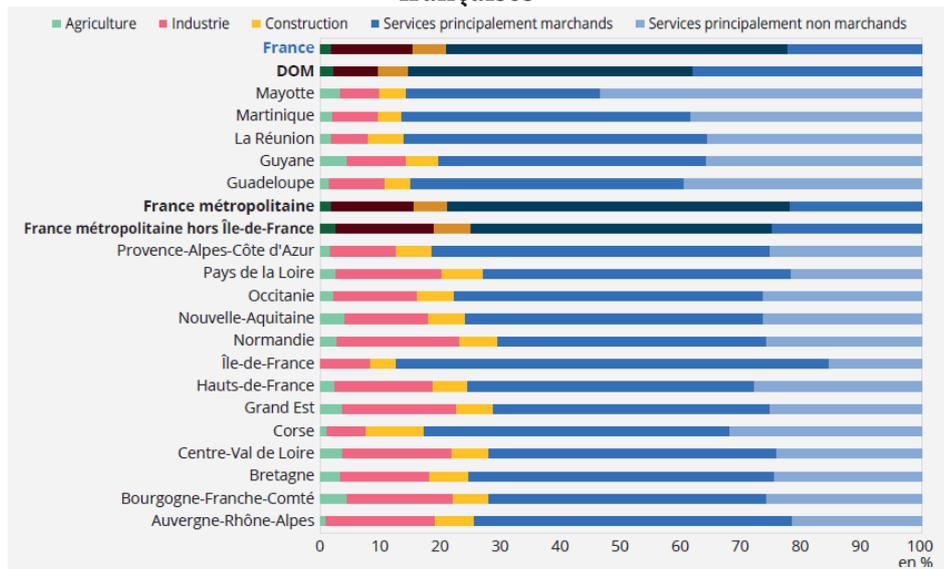
5 Source : Insee, La France et ses territoires, édition 2021. Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résidents et travaillent (définition de l'Insee).

Zones d'emploi selon leur orientation économique principale



Source : Insee, La France et ses territoires, édition 2021

Structure de la valeur ajoutée brute en 2018 par secteur d'activité dans les régions françaises



Source : Insee, La France et ses territoires, édition 2021.

Lecture : en 2018, en Île-de-France, le secteur des services principalement marchands génère 71,9% de la valeur ajoutée produite.

2. UN SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS STRATÉGIQUE

2.1. UN SECTEUR CARACTÉRISÉ PAR UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS COMPLÉMENTAIRES

Les 337 banques françaises et étrangères présentes en France en 2021⁶ contribuent à hauteur de 2,4% à la valeur ajoutée totale.⁷

Avec six banques qui figurent dans le top 50 mondial, cinq parmi les dix plus grandes de la zone euro⁸ et quatre parmi les 30 banques d'importance systémique⁹, la France a la chance d'avoir une industrie bancaire qui est un fleuron à l'échelle internationale. Peu de secteurs d'activité peuvent se prévaloir d'une telle performance.

Classement S&P Global Market Intelligence des premières banques mondiales par total de bilan à fin 2020

Classement	Banque
7	BNP Paribas
10	Groupe Crédit Agricole
18	Société Générale
19	Groupe BPCE
38	Groupe Crédit Mutuel
42	La Banque Postale

Source : S&P Global

La France bénéficie aussi d'établissements¹⁰ bancaires de taille intermédiaire, dont les caractéristiques varient selon leur stratégie de diversification, de spécialisation ou de réponse à un besoin local. Ces banques sont solides, rentables et disposent d'une gouvernance souvent composée d'acteurs économiques locaux et d'un nombre limité d'échelons, leur permettant d'avoir une véritable agilité, efficacité et proximité avec le terrain, tels que le Crédit Mutuel Arkéa, la Bami (Banque Michel Inchauspé), la Banque Delubac & Cie et la Banque Pouyanne.

La banque est un acteur dynamique du marché de l'emploi en France avec plus de 35.300 personnes recrutées en 2020. A fin 2020, les banques emploient 354.000 salariés, soit 1,8% de l'emploi salarié privé en France.¹¹

6 Source : ACPR, 2021.

7 Source : Calculs de la Fondation Concorde à partir des chiffres de l'Insee.

8 Source : S&P Global, The world's 100 largest banks, 23 avril 2021.

9 Source : Conseil de stabilité financière, liste du 23 novembre 2021. Les banques systémiques sont des entités dont « la faillite désordonnée, en raison de leur taille, complexité et de leur interconnexion systémique, causerait des troubles importants au système financier dans son ensemble et à l'activité économique ».

10 Par exemple : Agence France Locale (AFL), Crédit Mutuel Arkéa, la Banque Michel Inchauspé (BAMI), la banque Pouyanne, banque Delubac & Cie, à titre d'illustration), Socram, etc.

11 Source : Fédération bancaire française.

En 2020, on dénombre en France 32.276 agences bancaires¹² et 53.000 distributeurs automatiques de billets et guichets.¹³

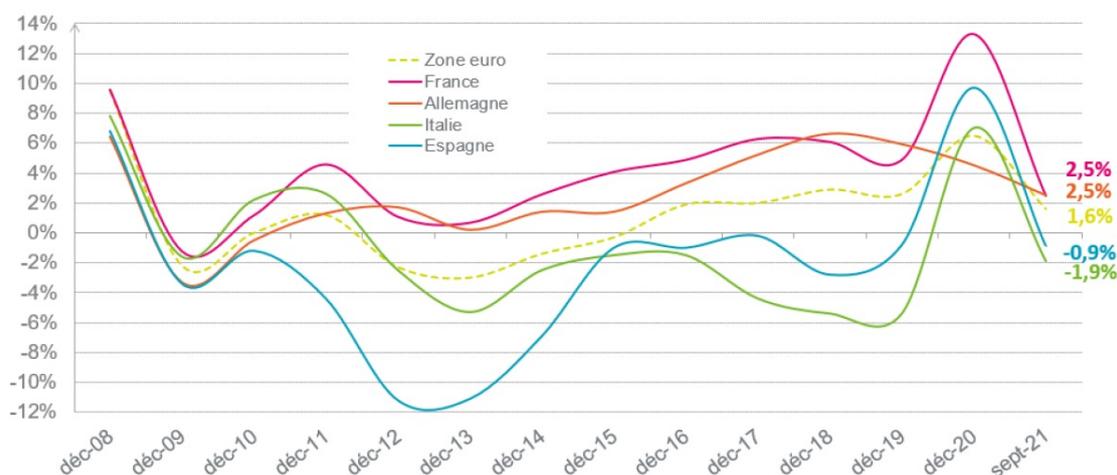
2.2. LES BANQUES FRANÇAISES AU CŒUR DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Les banques françaises financent l'économie à des niveaux élevés. A fin septembre 2021, l'encours de crédits aux entreprises et ménages s'élève à 2.822 milliards d'euros, en hausse de 4,4% sur un an.¹⁴

2.2.1. LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

L'encours de crédits aux entreprises s'élève à fin septembre 2021 à 1.211 milliards d'euros, en hausse de 2,5% sur un an.¹⁵ La croissance des crédits aux entreprises est l'une des plus élevée de la zone euro (moyenne de 1,6% en zone euro à fin août 2021).¹⁶

Taux de croissance des crédits aux entreprises en Europe



Source : Fédération bancaire française (à partir de données de la Banque centrale européenne)

L'Union des Marchés de Capitaux (UMC) est une initiative de la Commission européenne visant à créer un véritable marché unique des capitaux dans l'ensemble de l'Union européenne. Si le modèle de financement des entreprises françaises évolue (la proportion du crédit bancaire par rapport aux financements de marché est de 63% / 37% en 2021, contre 70% / 30% fin 2009¹⁷), ce sont principalement les grandes entreprises qui ont un accès au financement de marché, tandis que les PME restent très dépendantes du financement bancaire.

12 Source : Banque centrale européenne, EU structural financial indicators: end of 2020, 26 mai 2021.

13 Source : GIE CB, 2020.

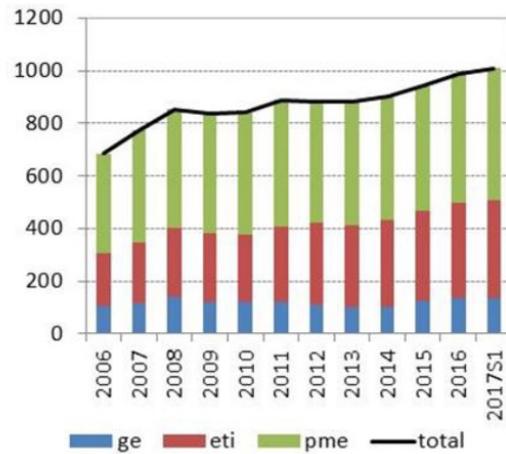
14 Source : Banque de France.

15 Source : Banque de France.

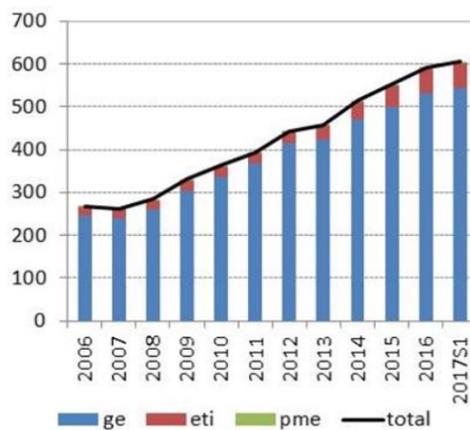
16 Source : Banque centrale européenne.

17 Source : Banque de France.

Endettement brut des sociétés non financières par taille d'entreprise (crédits bancaires, en milliards d'euros)



Endettement brut des sociétés non financières par taille d'entreprise (titres de créance, en milliards d'euros)

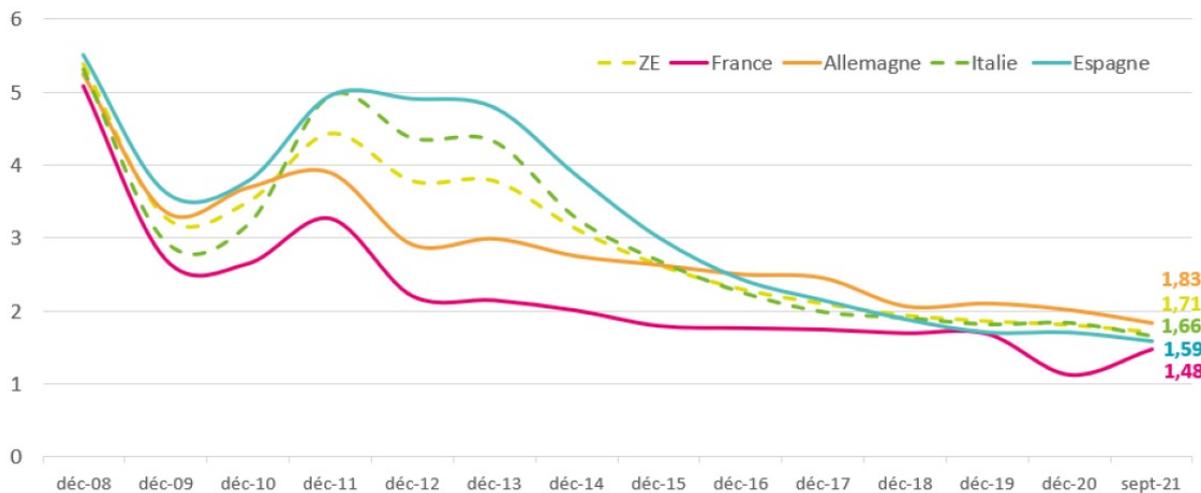


Source : Haut Conseil de Stabilité Financière

Comparativement aux autres grandes économies de la zone euro, les taux d'intérêt proposés aux entreprises leur sont favorables, à 1,48% en moyenne pour les nouveaux crédits inférieurs à un million d'euros et dont la période de fixation est de moins d'un an, à fin septembre 2021.¹⁸

18 Source : Banque de France.

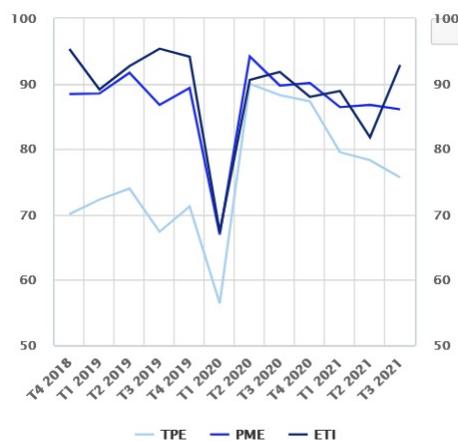
Taux d'intérêt des nouveaux crédits pratiqués aux PME (en pourcentage)



Source : Fédération bancaire française (à partir de données de la Banque centrale européenne)

Les entreprises accèdent aisément au crédit. Le taux d'accès des PME aux crédits de trésorerie s'élève à 86% au 3^{ème} trimestre 2021. Concernant les crédits d'investissement, 96% des PME obtiennent en totalité ou en grande partie les crédits demandés.¹⁹

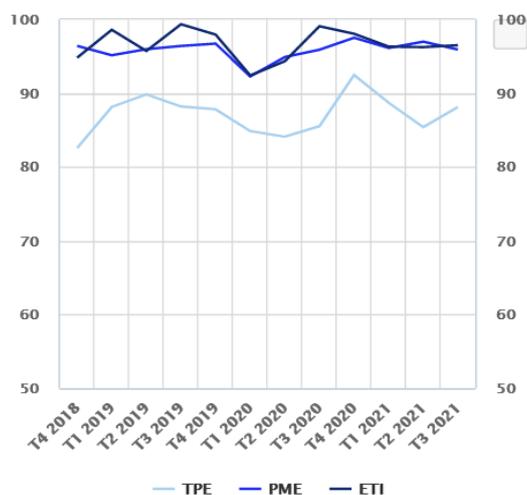
Obtention de crédits de trésorerie en % des entreprises ayant demandé ce type de crédit (en totalité ou à plus de 75%)



Source : Banque de France

¹⁹ Source : Banque de France, enquête auprès de 4.000 PME et 2.500 TPE au 2^{ème} trimestre 2021. Le phénomène d'autocensure reste marginal : moins de 2% des entreprises déclarent un comportement d'autocensure pour expliquer leur absence de demande de crédit de trésorerie ou d'investissement.

Obtention de crédits d'investissement en % des entreprises ayant demandé ce type de crédit (en totalité ou à plus de 75%)



Source : Banque de France

Les banques françaises ont déployé massivement les Prêts Garantis par l'État (PGE). Depuis le début de la crise sanitaire, 699.401 entreprises en ont bénéficié, pour un montant de près de 144,5 milliards d'euros.²⁰

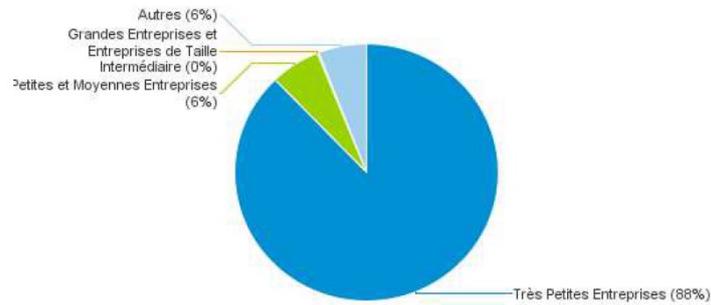
Déploiement des Prêts Garantis par l'État au 31 décembre 2021

Montant des demandes recensées par les banques (cumul, Md€)	142,4
Montant des demandes accordées par les banques (cumul, Md€)	144,5
Taux de refus sur les demandes éligibles	2,9%

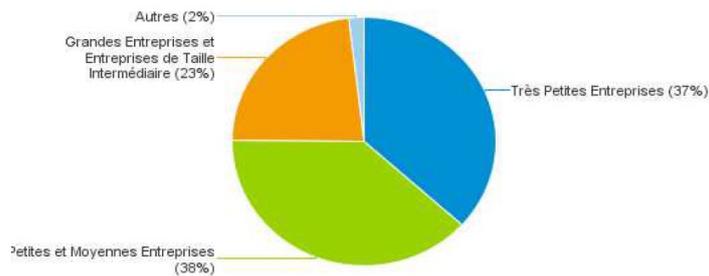
Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

²⁰ Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, chiffres au 31 décembre 2021.

Nombre d'entités bénéficiant du PGE (au 31 décembre 2021)



PGE – montants accordés (au 31 décembre 2021)



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

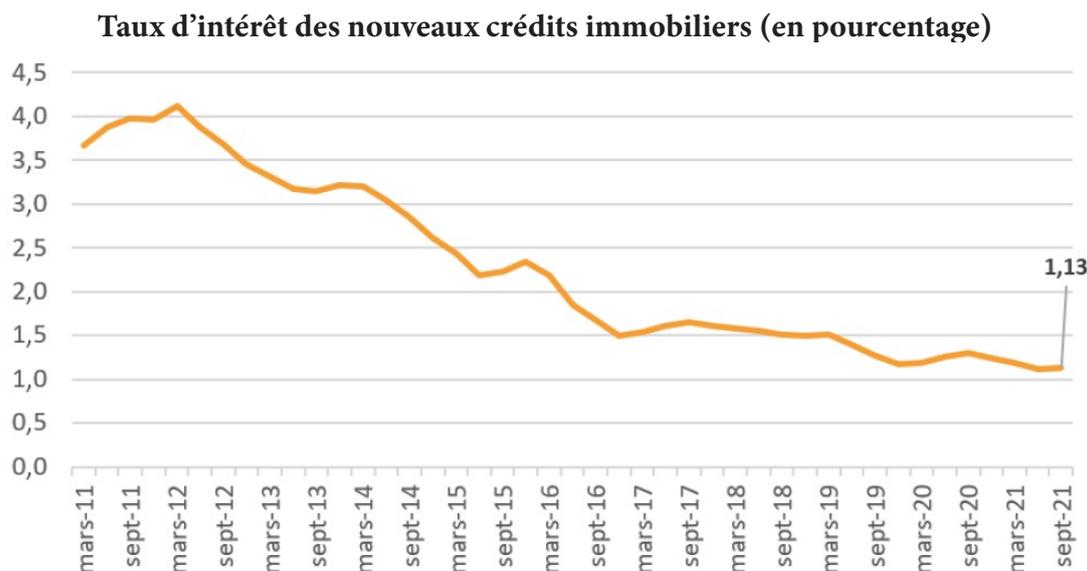
2.2.2. LE FINANCEMENT DES MÉNAGES

A fin septembre 2021, les crédits aux particuliers atteignent 1.418 milliards d'euros en progression de 5,9% sur un an : 1.194 milliards d'euros d'encours de crédits à l'habitat (en hausse de 6,6% sur un an) et 193 milliards d'euros d'encours de prêts à la consommation (en augmentation de 2,6% sur un an).²¹

Le taux d'intérêt moyen des crédits nouveaux à l'habitat (à long terme et à taux fixe) atteint 1,13% en septembre 2021.²²

²¹ Source : Banque de France.

²² Source : Banque de France.



Source : Banque de France, nouveaux crédits à long terme, à taux fixe

Le modèle français des crédits à l'habitat repose sur trois piliers :

- Les crédits sont presque exclusivement octroyés à taux fixe (99,4% de la production en 2020²³), limitant ainsi les risques liés à une éventuelle remontée des taux pour les ménages ;
- La quasi-totalité de l'encours (97,5%²⁴) bénéficie d'une protection, notamment de type caution ou hypothèque, permettant de limiter les pertes pour les banques en cas de défaut d'un emprunteur ;
- La politique d'octroi reste principalement basée sur l'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur, mesurée notamment à l'aide du taux d'effort à l'octroi (debt service to income ou DSTI), et non sur la valeur de marché du bien financé.

2.2.3. LE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'encours des crédits aux administrations publiques dans leur ensemble (administrations publiques centrales et locales, caisses de sécurité sociale) s'élève à 211,6 milliards d'euros à fin décembre 2021, à un niveau quasiment stable sur un an. L'encours de crédits d'investissement s'élève à 182,3 milliards d'euros et celui des crédits de trésorerie à 21,4 milliards d'euros. Pour les seules administrations publiques locales, l'encours des crédits atteint 158,7 milliards d'euros à la fin du troisième trimestre 2021 (l'encours des crédits d'investissement représente 148,7 milliards d'euros et les crédits de trésorerie 5,5 milliards d'euros).²⁵ Les collectivités locales françaises ont emprunté 10,1 milliards d'euros en 2020. Ces besoins de financement sont couverts à 59,3% auprès des banques.²⁶

23 Source : ACPR, 2020.

24 Source : ACPR, 2020.

25 Source : Banque de France.

26 Source : Observatoire Finance Active 2021 de la dette des collectivités locales.

Aux côtés des banques, d'autres acteurs participent au financement des collectivités locales. On citera notamment :

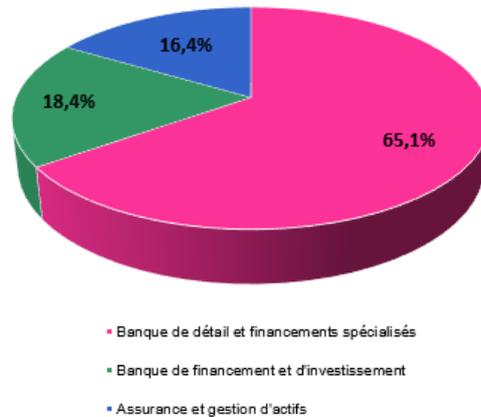
- La Banque des Territoires qui accompagne les acteurs au service du développement des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissements pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales, des professions juridiques et des entreprises et acteurs financiers. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Plus réactive et sur le terrain, la Banque des Territoires s'engage à être plus simple avec un interlocuteur unique pour chaque client en région, plus proche dans les directions régionales ou directement sur Internet, plus solidaire pour accompagner tous les territoires, résolument optimiste pour donner vie à tous les projets.
- L'AFL (Agence France Locale) qui est une banque publique de développement française ayant la particularité d'avoir été créée par et pour les collectivités locales qui en sont les uniques actionnaires, les uniques bénéficiaires et les uniques garantes. Elle mutualise les besoins de ses membres (communes, départements et régions, groupements (EPCI, EPT, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes...) pour lever des fonds sur le marché obligataire à des conditions attractives (y compris sous la forme d'obligations durables) qu'elle redistribue à ses collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.

2.3. UN SECTEUR BANCAIRE SOLIDE FACE À PLUSIEURS DÉFIS

2.3.1. DES BANQUES PLUS SOLIDES DEPUIS LA CRISE FINANCIÈRE

Le secteur bancaire français est caractérisé par son modèle de banque universelle, avec la juxtaposition de trois lignes de métiers (banque de détail et financements spécialisés, banque de financement et d'investissement, assurance et gestion d'actifs) permettant une diversité des sources de revenus, alors que dans d'autres pays, le système bancaire est souvent régi par une séparation stricte des domaines d'activité (banques commerciales, banques d'affaires, banques spécialisées dans la gestion de fortune...).

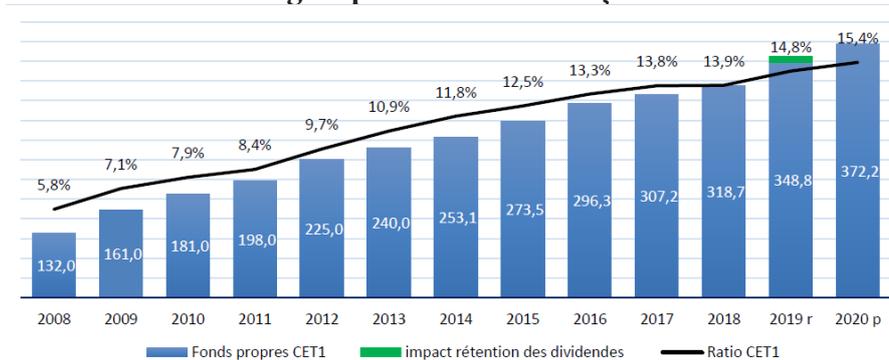
Répartition du produit net bancaire par métier des principaux groupes bancaires français en 2019



Source : ACPR

Les banques françaises sont solides. Le ratio de solvabilité des banques françaises a plus que doublé, passant de 5,8% à 15,4% entre 2008 et 2020.²⁷ Cela a permis aux banques françaises d'aborder la crise liée au Covid-19 avec une situation financière nettement confortée par rapport à ce qu'elle était en 2008.

Evolution du ratio CET1 (Common Equity Tier 1, fonds propres durs) des six grands groupes bancaires français



Source : ACPR (données en milliards d'euros ; r : révisé ; p : provisoire)

L'Union bancaire, sans équivalent dans le monde, permet une application cohérente des règles bancaires de l'Union européenne dans les pays participants. Les nouvelles procédures de décision et les nouveaux instruments contribuent à la mise en place d'un marché bancaire plus transparent, plus unifié et plus sûr. L'Union bancaire s'appuie sur trois piliers essentiels :

- Le mécanisme de surveillance unique (MSU), nouveau système de supervision bancaire en Europe. Il est composé de la Banque centrale européenne et des autorités nationales de

27 Source : ACPR.

surveillance prudentielle des pays participants. A fin 2021, 115 banques sont soumises à la surveillance prudentielle directe de la BCE, dont 10 françaises.²⁸ Les groupes bancaires restants sont supervisés directement par l'ACPR et sont qualifiés de banques d'importance moindre ou « Less Significant Institutions » (LSI). La France compte 111 LSI en 2020. Au sein de l'Union bancaire, 2 530 LSI étaient recensées dont un peu plus de la moitié située en Allemagne (1 373).²⁹

- Le mécanisme de résolution unique (MRU) dont l'objectif principal est de garantir la résolution efficace des banques défaillantes au coût le plus bas pour les contribuables et l'économie réelle. Un conseil de résolution unique veille à la rapidité des procédures de décision afin que la résolution d'une banque puisse se dérouler en l'espace d'un week-end. En tant qu'autorité prudentielle, la Banque centrale européenne joue un rôle important dans la décision consistant à juger si une banque est défaillante ou susceptible de le devenir. Les mesures de résolution sont financées par un fonds de résolution unique, abondé par les contributions des banques.
- Le mécanisme de garantie des dépôts visant à améliorer les règles existantes de l'Union européenne en matière de protection des déposants en cas de défaillance bancaire. Il n'est pas encore mis en place à ce stade.

2.3.2. DE MULTIPLES DÉFIS

- **Le défi réglementaire**

L'environnement réglementaire post-crise financière de 2008 est radicalement nouveau pour les banques. Les GAFAM, qui se positionnent sur certaines activités comme le paiement, l'épargne ou certaines formes de crédit, ne sont pas soumis aux mêmes contraintes réglementaires.

Les règles proposées par le Comité de Bâle ont pour objet de rendre les institutions financières plus solides et plus résistantes face aux crises. Si un équilibre a été atteint entre la capacité à financer l'économie et la sécurisation du système financier, doit-on en rajouter encore ? La réglementation prudentielle ne prend pas en compte les problématiques territoriales. Le processus d'alignement des règles internationales bâloises risque de faire encore augmenter les exigences en capital pour les banques françaises à moyen terme et d'aligner les établissements français sur des modèles de financement de culture anglo-saxonne qui ne sont pas les nôtres.

Les différences structurelles entre les systèmes bancaires américain et européen étant très importantes, les mêmes règles ne produisent pas les mêmes effets sur les bilans des banques et le financement de l'économie sur les deux continents. Aux Etats-Unis, le financement des entreprises passe majoritairement par les marchés (70%), l'intermédiation bancaire ne représentant que 30%. De plus, les banques américaines ne conservent pas les crédits à leurs bilans. Ceux-ci sont massivement vendus sur les marchés via la titrisation, notamment les crédits immobiliers. Elles conservent en revanche dans leurs bilans les crédits les plus complexes et les plus risqués qui ne

²⁸ BNP Paribas, BPCE S.A., Bpifrance, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, Crédit Agricole S.A., HSBC Continental Europe, La Banque Postale, RCI Banque S.A., SFIL S.A. et Société Générale S.A.

²⁹ Rapport ACPR 2020 publié en octobre 2021

peuvent pas être vendus. En Europe, le circuit bancaire représente encore 75% du financement de l'économie même si des alternatives se sont développées (accès aux marchés pour les grandes entreprises, assouplissement des règles d'investissement long terme pour les assureurs).

Les exigences réglementaires continuent en outre d'être toujours plus fortes, avec des nouveaux textes tels que le RGPD, MiFID...

- **Les défis climatiques et ESG**

Les banques françaises accompagnent leurs clients dans une transition énergétique durable, globale et responsable. A la suite de la signature de l'Accord de Paris en 2015, elles ont chacune mis en place des politiques propres ambitieuses visant à accélérer le financement des énergies renouvelables tout en se désengageant des secteurs les plus émetteurs de CO2 comme le charbon. Les grandes banques françaises ont pris en octobre 2021 un engagement commun axé sur les hydrocarbures non conventionnels. Depuis janvier 2022, elles ne financent plus les projets dédiés et les entreprises dont la part d'hydrocarbures non conventionnels dans l'exploration et la production (pétrole de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux) serait supérieure à 30% de leur activité.

La montée en puissance des fonds gérés selon les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans l'offre bancaire permet de répondre aux aspirations de nombreux épargnants qui souhaitent, à travers leurs placements, contribuer au développement durable.

- **Le défi numérique**

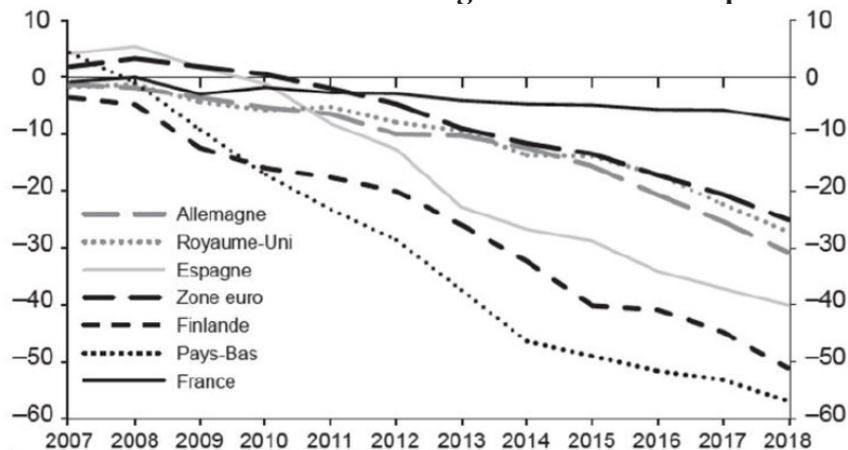
Au sein de l'industrie bancaire, la transformation digitale est caractérisée par l'arrivée de technologies numériques (intelligence artificielle, blockchain, robo-advisors, crypto-actifs...), d'approches disruptives (open banking, bank as a platform, bank as a service...) et de nouveaux acteurs (fintech, GAFAM, néo banques...). Si les nouveaux acteurs sont source de concurrence pour le secteur bancaire, ils lui permettent aussi d'intégrer des innovations et de travailler avec eux dans une logique de « coopération », c'est-à-dire une coopération très forte pour enrichir les services. On notera d'ailleurs que plusieurs groupes bancaires ont racheté ou pris des participations dans des fintech.

Les fintech constituent aussi une alternative au financement bancaire. Durant la crise sanitaire, les plateformes de financement participatif telles qu'October ont pu proposer des PGE et ainsi participer au soutien des entreprises françaises, dans tous les territoires.

Les services bancaires moins matérialisés sont à l'origine d'une certaine déterritorialisation. Il ne faut toutefois pas opposer la banque physique et la banque digitale. Les deux sont essentielles et complémentaires. Avec un réseau d'agences réparti dans toute la France métropolitaine, la proximité géographique est une spécificité du modèle bancaire français. Si le nombre d'agences bancaires tend à baisser (du fait de nouveaux usages bancaires et du digital comme principal point d'entrée pour les clients entraînant une moindre fréquentation des agences), cette diminution est

moins marquée en France que dans les autres pays de la zone euro (le nombre d'agences bancaires diminue de 6,5% en France entre 2009 et 2019, quand la diminution est de 30,1% au sein de la zone euro).³⁰

Variation cumulée du nombre d'agences bancaires depuis 2006



Source : ACPR à partir de données de la Banque centrale européenne

- **Le défi de la rentabilité**

La rentabilité du secteur bancaire se maintient à un niveau encore assez faible.

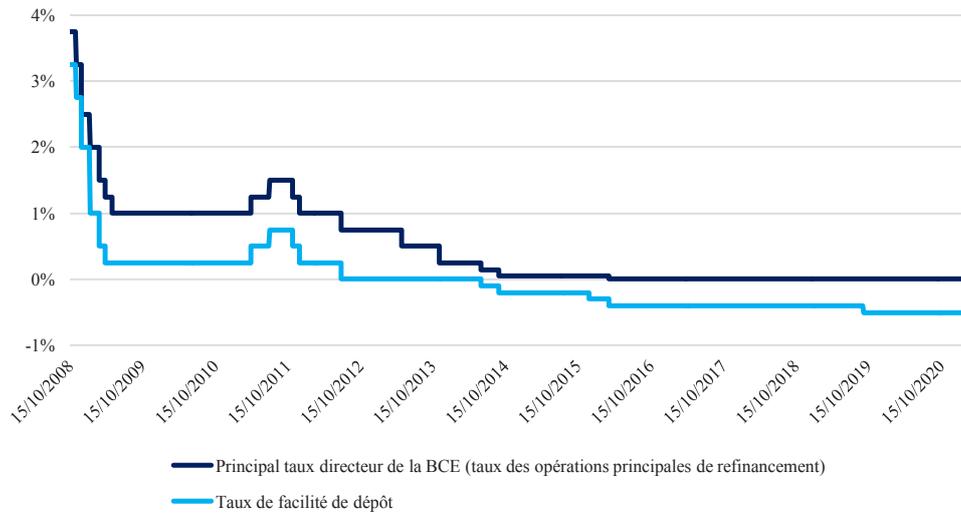
L'environnement de taux historiquement et durablement bas affecte notamment l'activité banque de détail. Après l'éclatement de la crise financière de 2008, les banques centrales des économies avancées se sont montrées particulièrement innovantes. Après avoir abaissé leurs taux directeurs à zéro ou quasiment à zéro, elles se sont tournées vers l'utilisation non conventionnelle d'outils usuels tels que les taux d'intérêt négatifs, et ont eu aussi recours à des instruments purement non conventionnels à l'instar de l'assouplissement quantitatif ou Quantitative easing, déprimant les taux d'intérêts longs. L'écart entre les taux se comprime et la faiblesse de la pente de la courbe des taux réduit mécaniquement les marges d'intermédiation bancaire.

Depuis juin 2014, le taux de la facilité de dépôt est négatif, ce qui engendre un coût pour les banques qui placent leurs liquidités en excédent auprès de l'Eurosystème.³¹

30 Source : Banque centrale européenne, EU structural financial indicators: end of 2020, 26 mai 2021.

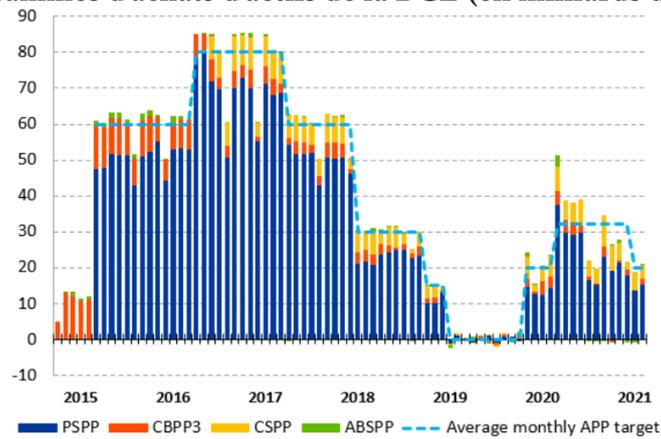
31 Une banque qui a un excès de trésorerie peut placer ses liquidités auprès de la BCE. Ces liquidités sont alors rémunérées par la BCE au taux de dépôt. Si la BCE augmente ce taux, cela encourage les banques à ne pas prêter aux autres banques. Si la BCE baisse ce taux, cela encourage les banques à prêter leur excès de trésorerie aux banques en besoin de financement sur le marché interbancaire ou à utiliser ces excédents de liquidités pour octroyer davantage de prêts aux agents non financiers.

Principaux taux directeurs de la BCE



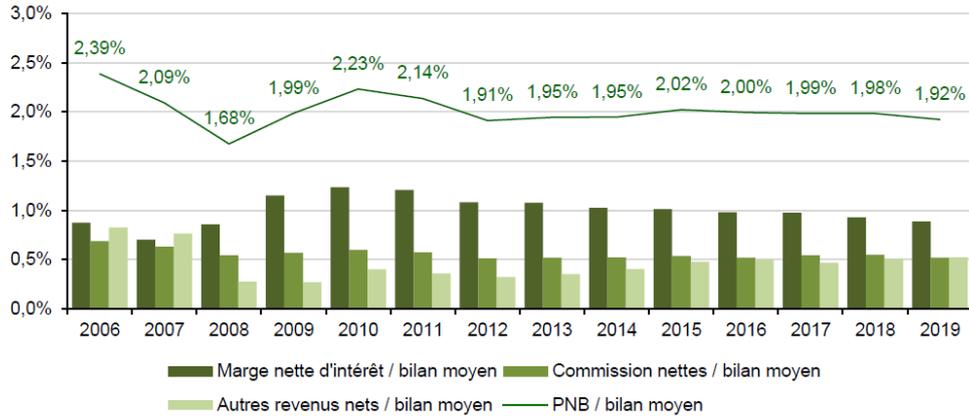
Source : Banque centrale européenne

Programmes d'achats d'actifs de la BCE (en milliards d'euros)



Source : Banque centrale européenne (programme d'achats de titres du secteur public (PSPP – Public Sector Purchase Program), programme d'achat d'obligations sécurisées (CBPP3 – Covered Bond Purchase Programme), programme d'achat d'obligations émises par les entreprises (CSPP – Corporate Sector Purchase Program), programme d'achat de titres adossés à des actifs (ABSPP – Asset-Backed Securities Purchase Program))

Structure du PNB par source de revenus (en % du total de bilan moyen)



Source : ACPR

Corolaire d'une forte présence territoriale, le coefficient d'exploitation, défini par le rapport entre les charges de fonctionnement ordinaires (frais de personnel, dotations aux amortissements et provisions sur les immobilisations corporelles et incorporelles, autres services externes) et le produit net bancaire, s'élève à 67,2% à la fin septembre 2021 (un coefficient d'exploitation de 67,2% signifie que pour générer 100 euros de PNB, la banque a dû dépenser 67,2 euros) contre 62,7% pour les banques européennes.³²

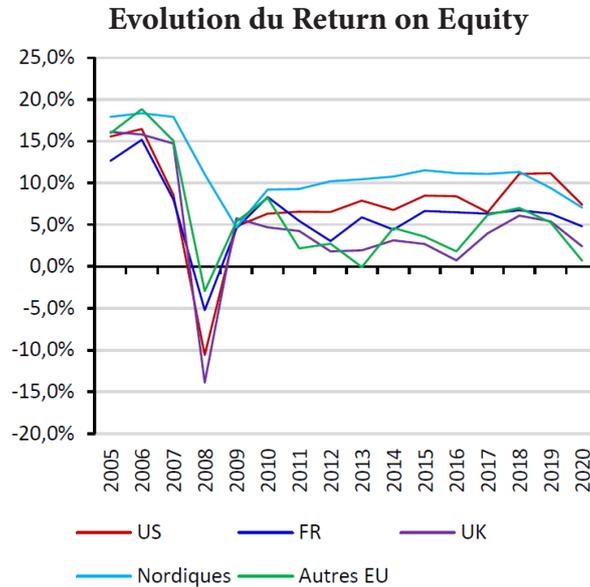
Coefficient d'exploitation des principales banques européennes (à fin septembre 2021)



Source : Autorité bancaire européenne

32 Source : Autorité bancaire européenne, Risk dashboard – data as of Q3 2021.

La rentabilité des capitaux propres (Return on Equity, rapport du résultat net sur les fonds propres) s'élève à 6,3% en 2019 et 4,8% en 2020. C'est nettement inférieur au niveau d'avant crise financière, caractérisé par des RoE souvent supérieurs à 10%, mais aussi à la rentabilité des banques américaines et au coût du capital (estimé entre 8 et 9% selon les études).



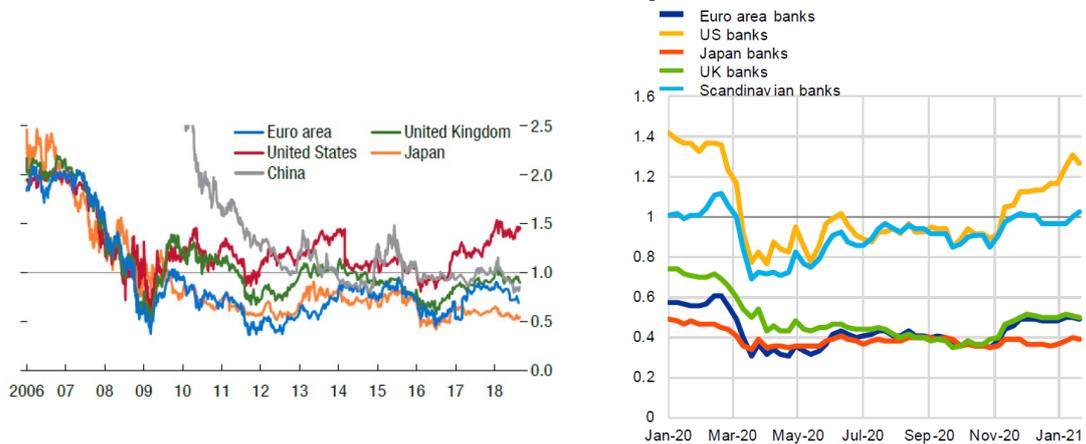
Pour les banques européennes cotées, ces incertitudes et défis se traduisent par des valorisations boursières qui peinent à retrouver leur niveau d'avant crise financière (en atteste le niveau du Stoxx Europe 600 Banks, principal indice boursier des valeurs bancaires européennes) et inférieures à celles des banques américaines (le price-to-book, ratio de la valeur de marché des capitaux propres (i.e., capitalisation boursière) sur la valeur comptable des capitaux propres est inférieur à l'unité pour les banques européennes, contrairement à leurs homologues américaines ; un ratio inférieur à 1 signifiant qu'une banque est sous-évaluée et que sa valeur boursière est moindre que sa valeur comptable).

Evolution de l'indice Stoxx Europe 600 Banks



Source : Stoxx, dernière observation le 10 décembre 2021

Price-to-book comparé



Sources : Fonds monétaire international, Financial Stability Report (graphe de gauche) et Banque centrale européenne (graphe de droite)

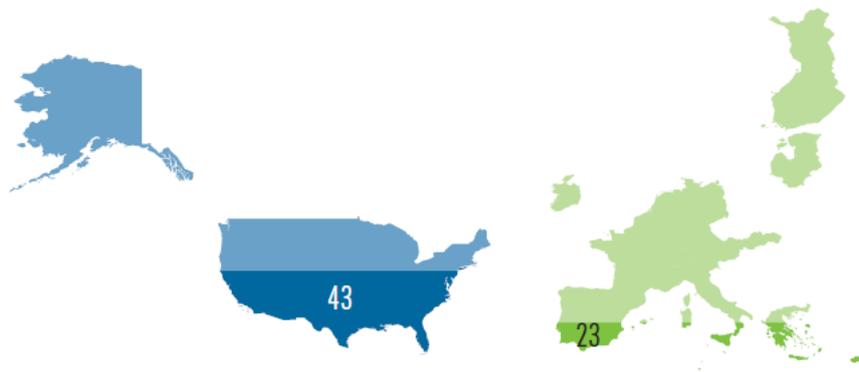
Dans ce contexte, plusieurs superviseurs soulignent la nécessité d'enclencher un mouvement de consolidation du secteur bancaire européen, en particulier grâce à des fusions transfrontalières. En 2019, la part de marché des cinq premières banques américaines s'établit à 43% des actifs domestiques consolidés, tandis que celle des cinq premières banques de la zone euro n'atteint que 23%.³³ Pour certains observateurs, ces rapprochements permettraient aux groupes concernés de bénéficier d'effets de diversification géographique et de favoriser l'émergence de champions européens d'envergure suffisante face aux concurrents américains, afin de préserver une nécessaire souveraineté européenne en matière de financement de l'économie, de services bancaires et de paiements. Pour d'autres, la constitution d'établissements de grande taille voire systémiques augmenterait leur capacité à dégager des rentes en fixant des prix au-delà de ce qu'ils seraient si

33 Source : « Faut-il davantage de consolidation bancaire en France et en Europe ? », Bulletin de la Banque de France 235/2, mai-juin 2021.

la pression concurrentielle était plus grande (voir notamment Couppéy-Soubeyran et Nicolas, 2021³⁴).

Cette consolidation ne devra toutefois pas se faire au détriment de la diversité des acteurs bancaires mais au contraire l'encourager afin de préserver la richesse que constituent la diversité et la territorialisation du modèle bancaire français et mieux valoriser la juxtaposition de grands établissements nationaux à vocation internationale et de banques régionales tournées vers les services de proximité.

Part des cinq premières banques américaines et de la zone euro dans leurs marchés respectifs en 2019 (en %)



Source : Banque de France (à partir de données de la Réserve fédérale américaine et de la Banque centrale européenne)

34 Jézabel Couppéy-Soubeyran et Théo Nicolas, 2021. La concentration du secteur bancaire européen : un problème dont la mesure reste à prendre. *Revue d'Économie Financière* 142, pages 179-200.

2^{ÈME} PARTIE : LA BANQUE ET L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

Les banques françaises sont des acteurs clés des écosystèmes locaux. Elles financent les agents économiques privés et publics grâce à leur maillage de proximité sur l'ensemble du territoire.

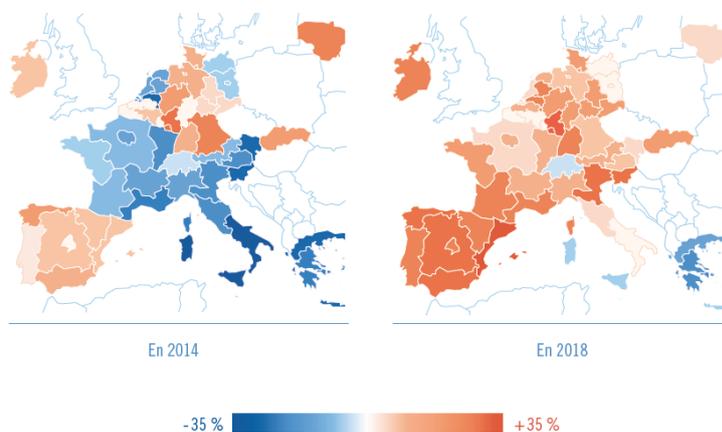
Encours de crédits dans les régions (à fin septembre 2021, en milliards d'euros)

Région	Encours de crédits à l'économie
Auvergne-Rhône-Alpes	284,9
Bourgogne-Franche-Comté	83,1
Bretagne	119,1
Centre-Val de Loire	75,2
Corse	9,4
Grand-Est	184,5
Hauts-de-France	156,0
Île-de-France	836,0
Normandie	90,8
Nouvelle-Aquitaine	189,6
Occitanie	175,1
Pays de la Loire	128,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	166,5

Source : Banque de France

Sur la période 2014 – 2018, l'accès au financement des PME s'est amélioré dans toutes les régions françaises.

Accès des entreprises au financement bancaire (en % net des PME participantes)

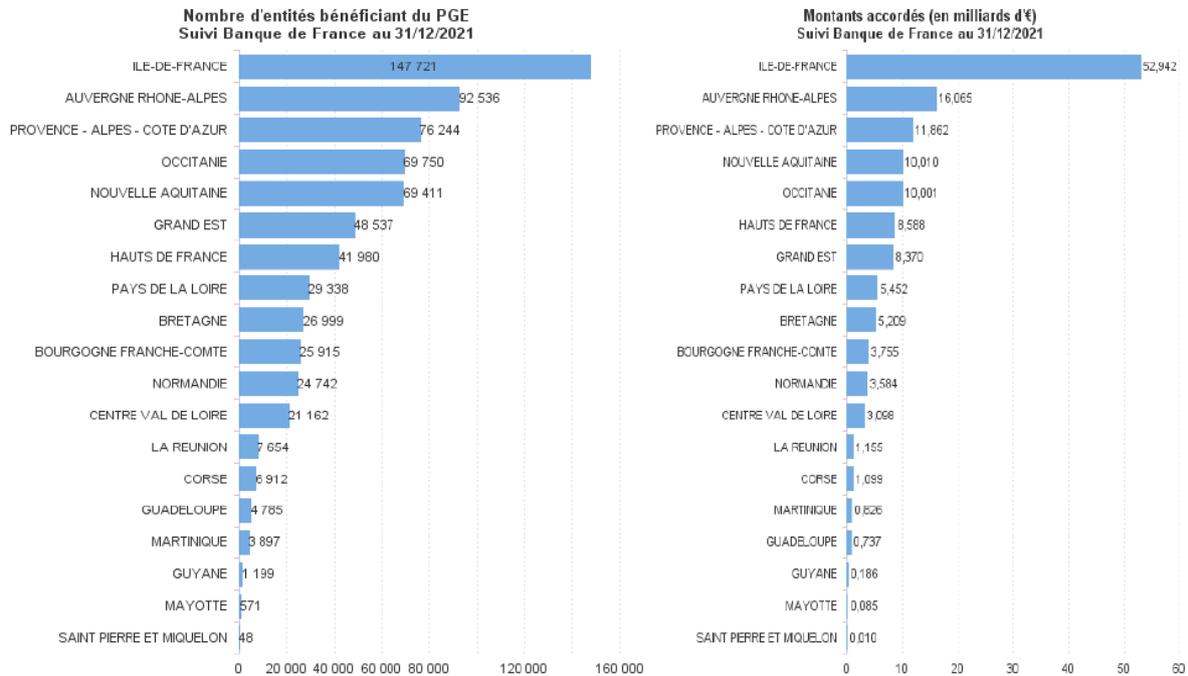


Source : Commission européenne et BCE – Enquête SAFE, question 9 : « Diriez-vous que l'accès aux prêts bancaires pour votre entreprise s'est amélioré, est resté inchangé ou s'est détérioré au cours des six derniers mois ? » (les zones en bleu indiquent une détérioration, les zones en orange indiquent une amélioration de l'accès au financement).

Les banques françaises se sont largement mobilisées dans la distribution des PGE dans les

régions ; la ventilation étant corrélée au poids économique des territoires dans le PIB.

Suivi Banque de France des entités bénéficiant du PGE au 31 décembre 2021 – Ventilation par région (encours en milliards d'euros)



Source : Ministère de l'Economie, des finances et de la relance

Concernant l'accès aux espèces, près de 99% de la population réside soit dans une commune équipée d'au moins un DAB, soit dans une commune située à moins de 15 minutes en voiture de la commune équipée la plus proche.³⁵

Part de la population située à moins de « x » minutes du point d'accès aux espèces le plus proche

Temps de trajet	2018		2019		2020	
	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche
5 min	82,9%	94,4%	83,0%	94,6%	82,8%	94,5%
10 min	94,9%	99,4%	94,9%	99,4%	94,9%	99,3%
15 min	99,2%	99,9%	99,2%	99,9%	99,2%	99,9%

Source : Banque de France, Accès du public aux espèces, juillet 2021

35 Source : Banque de France, Accès du public aux espèces, juillet 2021.

Le cash est un moyen de paiement incontournable et un fort levier d'inclusion sociale au quotidien. 5% de la population française (soit 3,3 millions de personnes) n'a pas de carte bancaire.³⁶ 77% des Français estiment que la limitation du cash est une atteinte aux libertés individuelles et ils sont également 77% à utiliser des espèces pour éviter que leurs données de paiement soient utilisées. 35% des Français changeraient de commerçant habituel s'il n'acceptait plus les espèces.³⁷

Cet accès au cash, compte tenu de son importance pour l'économie locale et donc sur le maintien des emplois, influe directement sur l'attractivité des territoires. 70% des retraits sont en effet dépensés à proximité du DAB.³⁸ L'accès au cash est devenu un enjeu sociétal et est considéré de plus en plus comme un service public : 78% des sondés estiment que c'est aux pouvoirs publics, à l'Etat ou aux municipalités de financer un distributeur automatique dans les endroits où ils seraient appelés à disparaître.

Face au coût du circuit du cash, on assiste à une fermeture progressive des DAB ; ce mouvement étant renforcé par l'accélération du nombre de fermetures d'agences. La Banque de France a par ailleurs divisé par deux le nombre de comptoirs en cinq ans. Le retrait des banques perturbe l'économie locale ; les élus locaux se battant pour conserver un service bancaire de proximité (agence et/ou distributeur).

Dans ce contexte, les banques optent pour la mutualisation de leurs distributeurs, soit sur la forme d'une externalisation complète auprès d'un acteur tiers, soit par la création d'automates en marque blanche partagés par plusieurs institutions financières.

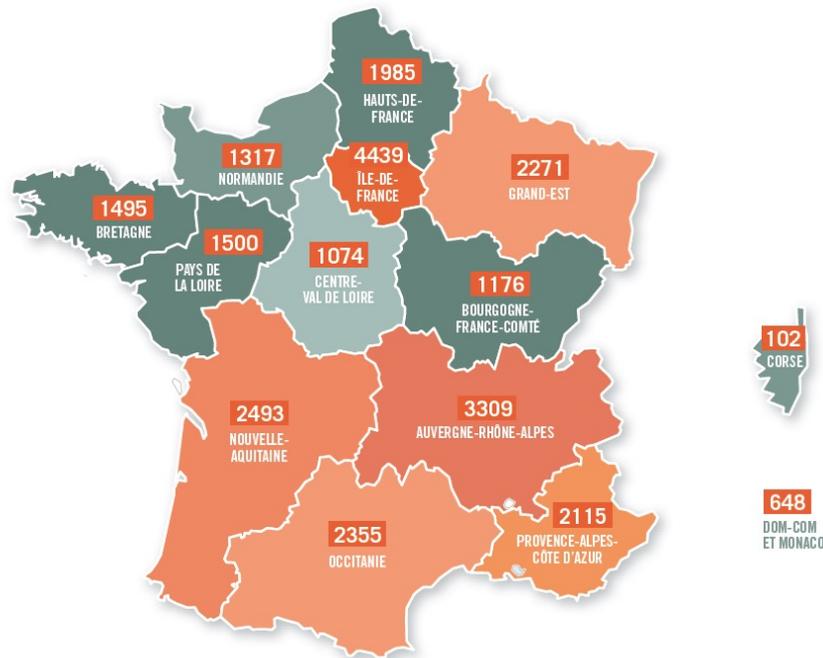
Implantées depuis toujours dans les territoires, les banques françaises conservent un réseau d'agences et de centres d'affaires qui sont un atout essentiel. Les conseillers bancaires restent le pivot de la relation avec les clients.

36 Source : Fédération Nationale des Associations Tutélaires, communiqué du 30 mars 2020.

37 Source : Baromètre annuel Brink's France / Ifop des Français et de l'argent liquide, édition 2019.

38 Source : estimation indiquée lors de nos auditions.

Nombre d'agences bancaires par région à fin 2019



Source : FBF à partir de données Banque de France (agences bancaires hors La Banque Postale)

Enfin, l'implantation régionale des banques leur permet de collecter l'épargne abondante des ménages français dont le taux d'épargne s'élève à 20,06% au deuxième trimestre 2021, l'un des plus élevés d'Europe.³⁹

Encours des dépôts dans les régions (à fin septembre 2021, en milliards d'euros)

Région	Total des dépôts	Dépôts à vue	Livrets
Auvergne-Rhône-Alpes	296,7	136,3	74,4
Bourgogne-Franche-Comté	88,8	35,6	22,9
Bretagne	122,7	47,7	32,6
Centre-Val de Loire	82,3	33,2	22,3
Corse	11,0	6,8	2,0
Grand-Est	190,0	77,7	47,6
Hauts-de-France	160,3	71,1	43,6
Île-de-France	924,7	513,0	171,6
Normandie	95,5	39,5	25,6
Nouvelle-Aquitaine	197,8	88,6	49,8
Occitanie	186,4	84,8	47,7
Pays de la Loire	128,5	48,5	35,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	179,0	92,2	45,1

Source : Banque de France (les livrets regroupent les livrets ordinaires, les livrets A, les livrets bleus et les livrets jeunes).

39 Source : Banque de France.

3^{ÈME} PARTIE : PROPOSITIONS POUR METTRE L'INNOVATION BANCAIRE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

La Fondation Concorde avance des propositions concrètes et simples à mettre en œuvre afin de profiter au mieux de l'innovation bancaire au service du financement et du développement des agents économiques des territoires.

Sur une nécessaire proximité des centres de décision financiers et le maintien de la diversité des modèles bancaires :

1 METTRE L'INNOVATION FINANCIÈRE AU SERVICE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Les besoins de financement de l'économie requièrent des solutions de plus en plus adaptables. Cela suppose de disposer d'une gamme de services la plus vaste possible, du financement de l'installation de l'entreprise, son développement et sa transmission, jusqu'à des solutions taylor made pour des activités à la recherche de prestations sophistiquées de capital investissement (au service d'une croissance forte et maîtrisée), de paiement (dès lors que l'activité B to C entame une activité de flux) et d'open banking (lorsque ces mêmes activités financières souhaitent intégrer des solutions de financement).

Il est nécessaire que tous les territoires puissent bénéficier d'un accès au meilleur des technologies bancaires et services financiers (moyens de paiement, financement, plateformes de services numériques...) susceptibles de favoriser l'innovation et la création de nouveaux modèles d'affaires, comme dans les grandes métropoles. La notion de « territoire » ne doit pas être une formule commode ou laisser place à la tentation de privilégier les seules régions dont la rentabilité serait maximale et immédiate.

Une PME ou ETI implantée dans un territoire doit obtenir le même niveau de performance de conseils et services bancaires qu'une entreprise proche du siège d'un établissement. Nous encourageons les groupes bancaires à s'engager dans ce type de démarches.

2 CONJUGUER LA DIVERSITÉ DES MODÈLES BANCAIRES

Malgré la présence d'un superviseur unique et des réglementations de plus en plus harmonisées, le marché bancaire européen reste fragmenté. La pression des taux bas sur la rentabilité, les besoins en capitaux réglementaires et l'importance des budgets d'investissement informatique à déployer pour accélérer dans le digital incitent les superviseurs à plaider en faveur de mouvements de concentration bancaire au niveau européen.

Si la rentabilité et la solvabilité de certains modèles bancaires sont sources d'inquiétudes, il

convient de souligner que les acteurs bancaires régionaux français sont rentables et robustes. La juxtaposition de nos grands champions bancaires internationaux aux côtés d'établissements régionaux au cœur du tissu économique local (Crédit Mutuel Arkéa, la Bami – Banque Michel Inchauspé, la banque Pouyanne ou la banque Delubac & Cie, à titre d'illustration) permet d'offrir toute la palette de financements dont les acteurs économiques ont besoin. Sachons conserver et encourager le développement de cette richesse. Les grandes banques ont en effet beaucoup à apprendre des plus petites !

En outre, les spécificités de nos territoires ont la pleine capacité à contribuer à faire émerger des activités bancaires leaders à l'international, à l'instar de l'expertise en financement maritime développée en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3 INTÉGRER LES SAVOIR-FAIRE ET LES COMPÉTENCES LOCALES AU PROFIT DE L'INDÉPENDANCE ET DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE
Disposer d'acteurs financiers au plus près de leurs prospects, clients, partenaires et investisseurs, et sous quelque forme que ce soit, est indispensable à la vitalité économique du territoire.

Les technologies doivent permettre aux entreprises des territoires d'accéder au même niveau de compétences que les entreprises parisiennes.

Dans une économie en transition, les acteurs financiers doivent continuer à aider à la transformation des acteurs économiques grâce à leur savoir-faire territoriaux. Cela passe par :

- Un développement des partenariats publics-privés, largement accompagnés par la Banque des Territoires, permettant aux collectivités de déployer sur les territoires de nouvelles infrastructures adaptées, modernes et efficaces, et de les entretenir sur le long terme pour un meilleur service aux usagers ;
- Une irrigation de l'écosystème local d'innovation via (1) une implantation et un renforcement local des incubateurs, accélérateurs et autres pépinières dont les banques en sont souvent à l'origine, jouant un rôle essentiel dans la maturation de projets innovants (on retiendra tout particulièrement l'initiative de Crédit Mutuel Arkéa avec le projet BreSSSt⁴⁰), et (2) l'accompagnement des PME et ETI régionales, dont les savoir-faire et performances sont exemplaires, dans leurs investissements pour se moderniser et se transformer.

De nouvelles mesures incitatives à l'innovation permettant d'adresser les priorités économiques des régions (transition écologique, économie circulaire, numérisation...) pourraient être mises

40 BreSSSt, avec 3S pour Smart, Sciences et Startup, accompagne les fintech dans toutes les étapes de leur développement, facilite les collaborations avec les structures d'Arkéa, participe au dynamisme des écosystèmes d'innovation et accueille des projets d'intrapreneuriat et d'innovation transverse.

en place (crédit-impôt innovation, subventions dédiées aux partenariats, par exemple). Pour cela, il faut :

- Faciliter une phase d'étude d'impact pour chaque projet innovant afin que sa rentabilité immédiate ne soit pas le seul critère d'appréciation. Fort d'un scoring positif, le dossier financier serait éligible à une aide ou une garantie de l'Etat ;
- Créer des hubs pertinents avec l'économie du territoire (énergies nouvelles, transformation du monde agricole, santé, cybersécurité...);
- Créer des zones d'animation et d'échanges privilégiés en région.

Sur la création de fonds d'investissement régionaux et l'incitation à l'investissement de proximité :

4 DÉVELOPPER LES FONDS D'INVESTISSEMENT RÉGIONAUX Tournés vers l'intelligence économique territoriale

Nous incitons à la création de fonds d'investissement régionaux pour contribuer au dynamisme d'un territoire, comme le fonds Normandie Participations qui intervient auprès des entreprises situées sur tout le territoire normand, de tous secteurs d'activité et à tous les stades de maturité (amorçage / innovation, développement, transmission / reprise). Depuis 2016, il complète aux côtés des banques et de business angels la palette du financement existante en intervenant avec un co-investisseur indépendant (non présent au capital précédemment), privé et avisé. Il répond ainsi au déficit d'investissement notamment lié à la petite taille des entreprises et constitue un outil spécifique permettant de renforcer la compétitivité des acteurs économiques. Il renforce l'innovation des PME, priorise le développement durable et la numérisation et oriente les investissements sur les filières stratégiques et l'intelligence économique territoriale.

5 AIDER À L'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ afin de rééquilibrer les territoires

Une nouvelle tendance se dessine, avec des investisseurs particuliers et institutionnels en quête d'investissements dans des innovations et projets locaux de développement, porteurs de sens.

Alors qu'un regain d'intérêt des particuliers pour les marchés actions est observé, nous proposons que dans les communes de moins de 20.000 habitants, les particuliers puissent investir en actions ou prêter à leurs entreprises locales sur le long terme, cinq ans minimum, avec un crédit d'impôt de 50% pour un investissement maximum de 20.000 euros.

Il convient aussi de favoriser les nouvelles technologies financières qui répondent, dans des formats simples et peu coûteux, souvent plus logistiques que financiers (crowdfunding, crowdlending,

tokens, ICOs⁴¹), aux aspirations des artisans, TPE et PME mais aussi des investisseurs.

Enfin, alors que 70% des retraits d'espèces sont dépensés à proximité du DAB, la limite de paiement en cash pourrait être déplafonnée.

Sur la formation et l'animation économique des territoires :

6 RENFORCER LA PROXIMITÉ ET LES PARTENARIATS AVEC LES GRANDES ÉCOLES ET CENTRES DE FORMATION LOCAUX

Les territoires n'ont jamais été autant en pénurie de main d'œuvre et compétences sur certains types de métiers.

Le maillage étroit des sociétés de la finance avec les centres de formation et grandes écoles doit se renforcer encore davantage, au-delà du parrainage de filières et du soutien financier de chaires de recherche.

Il convient, en lien avec les acteurs bancaires, de :

- Mieux identifier les besoins de formation et de mieux calibrer les filières qui ne sont pas assez pourvues afin de réunir toutes les compétences financières dont les territoires ont besoin ;
- Investir les pôles d'excellence régionaux et faire disposer aux plus innovants une antenne par région / département, en complément de leur centre de rattachement ;
- Inciter plus encore à la création de filières de recherche appliquée pour mieux réunir le monde de la recherche et celui de l'entreprise ;
- Favoriser l'apprentissage de nouveaux métiers portés par l'innovation (codage, data mining...) et être en veille permanente sur ceux qui émergent.

7 PARTICIPER ACTIVEMENT À LA PROMOTION, L'ANIMATION ÉCONOMIQUE ET LA GESTION DU TERRITOIRE

Sous l'impulsion et l'égide des pouvoirs publics, il apparaît nécessaire d'inscrire dans les objectifs économiques des exécutifs régionaux un volet intégrant les nouvelles technologies financières. Les membres de l'écosystème financier régional doivent être intégrés dans les réflexions, sous une forme moderne et conviviale (hub, valley...).

⁴¹ Les ICOs (Initial Coin Offerings) sont un nouveau moyen de lever des fonds, plus rapide et moins coûteux. Pensé à l'origine comme le moyen de lancer une nouvelle crypto-monnaie, c'est désormais aussi un moyen de financer un projet et d'accélérer le financement d'une innovation.

Alors que l'isolement géographique de certaines régions pourrait définitivement les tenir à l'écart du développement économique, au risque de passer à côté de plusieurs enjeux sociétaux (retour en grâce des zones rurales, agritech...), combattre les déserts numériques est prioritaires.

Sur l'environnement réglementaire :

8 **STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DES REGTECH POUR FAIRE FACE À DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE PLUS EN PLUS FORTES**
Face à un alourdissement des exigences réglementaires et de conformité post-crise financière, les RegTech visent à y répondre de façon plus efficace que les technologies classiques. Grâce à leur agilité, leur rapidité et leur capacité d'analyse, ces nouveaux outils permettent de gagner en efficacité, en robustesse, en pertinence et en temps, sur différents métiers (lutte anti-blanchiment, protection des données, gestion de la conformité, veille réglementaire, reportings réglementaires...).

Afin de favoriser le maintien et le développement de petites et moyennes banques, nous encourageons la création d'un écosystème européen favorable à l'émergence de nouvelles RegTech.

Une autre piste de réflexion pourrait consister à mutualiser des ressources juridiques et des technologies accessibles sur des plateformes au travers d'un GIE, à l'instar du GIE Cartes Bancaires.

9 **STABILISER L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE**
Les fonds propres durs des banques françaises ont plus que doublé depuis la crise financière. C'est un effort considérable qui a permis aux banques de plus que bien résister à la crise sanitaire. Une forme d'équilibre a été atteinte : il convient désormais de stabiliser l'environnement réglementaire et que les spécificités des banques européennes soient mieux prises en compte au sein des instances internationales de régulation.

En matière de technologies financières, il faut se pencher attentivement sur une nécessaire proportionnalité des exigences réglementaires, selon leur taille / maturité ou, par exemple, leur adossement à des groupes bénéficiant d'un agrément.

PERSONNES AUDITIONNÉES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE CETTE NOTE

Maya ATIG, Directrice générale de la Fédération Bancaire Française

Jean-Louis BANCEL, Président d'honneur de l'OCBF, Président d'honneur du Crédit Coopératif, ancien Président de l'association internationale des banques coopératives

Julien CARMONA, Président du Crédit Mutuel Arkéa

Marc FAVERO, Directeur général de Brink's Payment Services

Sophie GAUGAIN, Conseillère régionale de Normandie, 1^{ère} Vice-présidente en charge du Développement économique et soutien aux entreprises, RSE des entreprises, Maire de Dozulé

Olivier GOY, CEO de la FinTech October

Yves MILLARDET, Président du directoire de l'Agence France Locale (AFL)

Antoine TROESCH, Directeur de l'investissement de la Banque des Territoires